

Votants: 9

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 19 octobre 2023

Membres en exercice : Date de la convocation: 12/10/2023

10 L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf octobre l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY

Présents : 7

Présents : Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude

SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Kévin DUBOIS, André JIMENEZ, Christian

VIZCAÏNO

Pour: 9

Représentés: Patrick TRILLO par Incarnation MARTY, Marie-Claude

Contre: 0 SARDA par Gisèle GAVIGNAUD

Abstentions: 0 Excusés:

Absents: Corine GIROD

Secrétaire de séance: Jean-Claude SIRE

Objet: DM n°1 du Budget Principal M57 - DE_024_2023

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:		DEPENSES	RECETTES	
6068	Autres matières et fournitures		800.00	
72 (042)	Production immobilisée			800.00
		TOTAL:	800.00	800.00
INVESTISSEMENT	:		DEPENSES	RECETTES
2131	Bâtiments publics		-800.00	
2131 (040)	Bâtiments publics		800.00	
		TOTAL:	0.00	0.00
		TOTAL:	800.00	800.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire, Jean-Jacques MARTY Signé

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20____